

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(TARN-ET-GARONNE)

**ARRETE DE POLICE MUNICIPALE PORTANT INTERDICTION D'ACCES AU
SITE D'UN IMMEUBLE EN RUINES**

N°2018_ARR_0802

Le Maire de Castelsarrasin, Vice-président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, et L.2122-28,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

CONSIDERANT l'état général de vétusté et de dangerosité des ruines de l'immeuble situé 9, boulevard du 22 septembre en état d'abandon,

CONSIDERANT, qu'il appartient au Maire d'agir au titre de la sécurité du public et d'interdire l'accès au site 9, boulevard du 22 septembre à toute personne autre que les propriétaires et ayants droits,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Il est strictement interdit à toute personne de pénétrer sur le site de l'immeuble en ruine 9, boulevard du 22 septembre, parcelles cadastrées section DE n°428 et n°750.

ARTICLE 2 : Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er} cette interdiction ne s'applique pas au propriétaire ou aux ayants droits sur leur propre terrain.

ARTICLE 3 : L'arrêté sera affiché en Mairie et cette interdiction sera matérialisée sur place par affichage.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de Police de Castelsarrasin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au propriétaire et transmis en Sous-Préfecture de Castelsarrasin.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Madame la Sous-Préfète de Castelsarrasin ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;



CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenu de l'envoi en
Sous-Préfecture le 04/10/18... et de
la notification le 04/10/2018...
POUR LE MAIRE

Fait à Castelsarrasin, le 03 octobre 2018,

Le Maire

J.P. BESIERS
